



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**

Organisé par: **Faculté des sciences (SC)**

Sigle du programme: **BIOL2M4**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Enseignements supplémentaires	8
Prérequis entre cours	9
Cours et acquis d'apprentissage du programme	9
Informations diverses	10
Conditions d'accès	10
Règles professionnelles particulières	12
Evaluation au cours de la formation	12

BIOL2M4 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le master en enseignement (section 4) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 120 crédits. Cette formation est une formation de deuxième cycle obtenue après un diplôme de bachelier donnant accès à ce master en enseignement (section 4). L'orientation disciplinaire de ce master en enseignement (section 4) détermine les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 4) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

Votre profil

Vous :

- souhaitez enseigner votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

La formation proposée vous préparera à vous intégrer au mieux au sein de l'institution scolaire, à collaborer avec vos futurs collègues et à enseigner plusieurs disciplines scientifiques dans le secondaire supérieur, tant dans le général, que le technique et le professionnel.

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

BIOL2M4 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Avec ses partenaires des hautes écoles associés à ce programme, l'intention de l'UCLouvain est de former des professionnels de l'enseignement à la fois instruits, créatifs, autonomes, prêts à travailler en équipe et engagés dans un projet démocratique pour l'École et pour la Société.

L'enseignant est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le Code de l'Enseignement du 3 mai 2019 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables que l'étudiant.e aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde et à ses transformations ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1

Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- 1.1. agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
- 1.2. comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- 1.3. analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - 1.3.1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - 1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.
- 1.4. maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

2

Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- 2.1. s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
- 2.2. identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
- 2.3. contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.

3

Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- 3.1. maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
- 3.2. maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- 3.3. maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 3.4. prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
- 3.5. agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
 - 3.5.1. la conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

- 3.5.2. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
- 3.5.3. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
- 3.5.4. la conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
- 3.5.5. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
- 3.6. maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
- 3.7. prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale;
- 3.8. créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
- 3.9. gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

4

Les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- 4.1. lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
- 4.2. mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
- 4.3. construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 4) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignants.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 4), totalisant 120 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecoles. 80 crédits sont pris en charge par l'Université et 40 crédits par les Hautes Ecoles. Il s'organise autour des plusieurs catégories de formation :

- disciplinaire
- didactique et pédagogique
- sciences humaines et sociales
- stages
- recherche et intégration

BIOL2M4 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- ⊖ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

Bloc
annuel
1 2

o Didactique et Pédagogie (25 crédits)

o Un cours parmi :

⌘ LEISS2101	Pédagogie générale Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] 🌐	X	
⌘ LEISS2102	Pédagogie générale Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] 🌐	X	
⌘ MEISS2103	Pédagogie générale Cours dispensé à Mons en horaire décalé		[FR] [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LEISS2107	Ecole et diversités		[FR] [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] 🌐		X
○ LSCI2360	Enseigner et apprendre les sciences du tronc commun		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LBIO2320A	Didactique et épistémologie des sciences et de la biologie - D2		[FR] [q1] [22.5h+7.5h] [3 Crédits] 🌐		X
○ LBIO2320B	Didactique et épistémologie des sciences et de la biologie - D3		[FR] [q2] [22.5h+7.5h] [3 Crédits] 🌐		X

o Un cours parmi :

⌘ LCHM2320D	Didactique et épistémologie des sciences et de la chimie - D2 et D3		[FR] [q1+q2] [20h+20h] [4 Crédits] 🌐		X
⌘ LPHYS2320D	Didactique et épistémologie des sciences et de la physique - D2 et D3		[FR] [q1+q2] [30h] [4 Crédits] 🌐		X
⌘ LGEO2320C	Didactique et épistémologie de la géographie - Partie A (questions générales) et stage d'écoute		[FR] [q1] [22.5h+7.5h] [4 Crédits] 🌐		X

o Sciences humaines et sociales (15 crédits)

o Un cours parmi :

⌘ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Véronique Leroy (supplée) Baptiste Barbot Nathalie Roland Morgane Senden	[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	
⌘ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Véronique Leroy Nathalie Roland	[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	

o Un cours parmi :

⌘ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Branka Cattonar Vincent Dupriez	[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	
⌘ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Branka Cattonar Vincent Dupriez	[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	

o Un cours parmi :

⌘ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Hervé Pourtois	[FR] [q2] [22.5h] [2 Crédits] 🌐	X	
-------------	--	----------------	---------------------------------	---	--

				Bloc annuel	
				1	2
⌘ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté Cours dispensé à LLN en horaire décalé	John Pitseys	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits] 🌐	X	
o Un cours parmi :					
⌘ LEISS2104	Communication en contexte scolaire Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
⌘ LEISS2105	Communication en contexte scolaire Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
⌘ MEISS2106	Communication en contexte scolaire Cours dispensé à Mons en horaire décalé		FR [q1] [15h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
o Stages (20 crédits)					
o LSCI2370	Stage d'observation en sciences du tronc commun (24h) et séminaire d'accompagnement		FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	
o LBIO2350	Stage long (90h) et séminaire d'accompagnement en biologie et sciences		FR [q1+q2] [45h+22.5h] [15 Crédits] 🌐		X
o Formation disciplinaire (40 crédits)					
o LBOE2111	Advanced and applied evolutionary biology		EN [q1] [35h+30h] [3 Crédits] 🌐	X	
o LBOE2120	Conservation de la biodiversité	Nicolas Schtickzelle	FR [q1] [45h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	
o LBRMC2101	Génie génétique	François Chaumont (coord.) Charles Hachez	FR [q1] [37.5h+15h] [5 Crédits] 🌐 > English-friendly	X	X
o LBOE2191	Ecologie et société		FR [q2] [30h] [2 Crédits] 🌐	X	
o LBOE2161	Ecologie comportementale et sociobiologie		FR [q2] [30h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	
o LSEXM2710	Approches biologiques de la fonction sexuelle et de la reproduction humaine [M]	Maxime Sempels	FR [q1] [45h] [6 Crédits] 🌐	X	X
o Un cours parmi :					
⌘ LCHM2320D	Didactique et épistémologie des sciences et de la chimie - D2 et D3		FR [q1+q2] [20h+20h] [4 Crédits] 🌐		X
⌘ LPHYS2320D	Didactique et épistémologie des sciences et de la physique - D2 et D3		FR [q1+q2] [30h] [4 Crédits] 🌐		X
⌘ LGEO2320C	Didactique et épistémologie de la géographie - Partie A (questions générales) et stage d'écoute		FR [q1] [22.5h+7.5h] [4 Crédits] 🌐		X
o Un cours parmi :					
⌘ LBBMC2102	Integrated molecular and cellular biology		EN [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⌘ LVETE1337	Immunologie [C] sera prochainement remplacé par le partim LVETE1337B (partie mégistrale)		FR [q1] [25h+10h] [3 Crédits] 🌐	X	X
o Cours au choix (6 crédits)					
Compléter le programme du premier bloc annuel par 6 crédits de cours choisis parmi la proposition ci-dessous et la liste de cours dispensés au second quadrimestre dans les programmes de master BOE et BBMC.					
⌘ LSST1002M	Informations et esprit critique - MOOC		FR [q1] [30h+15h] [3 Crédits] 🌐	X	
o Recherche et intégration (20 crédits)					
Les trois UE doivent obligatoirement être suivies la même année.					
o LEISS2902	Initiation à la recherche en éducation Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q1] [15h] [2 Crédits] 🌐		X
o LSCI2350	Mémoire		FR [q1+q2] [] [15 Crédits] 🌐		X
o Séminaire d'accompagnement au choix					
⌘ LSCI2351	Séminaire d'accompagnement du mémoire		FR [q1+q2] [22.5h+22.5h] [3 Crédits] 🌐		X
⌘ LEISS2903	Séminaire transversal d'accompagnement du mémoire - 1 [C]		FR [q1+q2] [22.5h+22.5h] [3 Crédits] 🌐		X
⌘ LEISS2904	Séminaire transversal d'accompagnement du mémoire - 2 [C]		FR [q1+q2] [22.5h+22.5h] [3 Crédits] 🌐		X

o Maîtrise de la langue française

Une épreuve liminaire de maîtrise de la langue française (EMLF) devra être présentée par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen OBLIGATOIRE est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie. Inscription à l'épreuve liminaire via la plateforme de l'EMLF. [Pour plus d'information](#)

De 0 à 5crédit(s)

● LEISS2207	Maîtrise de la langue française pour l'enseignement <i>L'UE sera retirée du programme annuel de l'étudiant en cas de réussite de l'épreuve liminaire</i>		10 [q2] [37.5h+7.5h] [5 Crédits] ⓘ	X
-------------	--	--	------------------------------------	---

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En fonction des conditions d'accès et du parcours antérieur de l'étudiant-e, des enseignements supplémentaires (maximum 60 crédits) seront imposés par le conseiller aux études et soumis à l'approbation du jury. A titre indicatif, voici une liste non-exhaustive des unités d'enseignement qui pourraient être imposées.

✂ LPHY1101	Physique 1	Michel Crucifix Thierry Fichet	FR [q1] [32h+46h] [6 Crédits] 🌐
✂ LPHY1103	Compléments de physique		FR [q2] [40h+10h] [4 Crédits] 🌐
✂ LCHM1111B	Chimie générale		FR [q1] [45h+45h] [8 Crédits] 🌐
✂ LCHM1141B	Chimie organique		FR [q2] [30h+30h] [6 Crédits] 🌐
✂ LCHM1242	Chimie bio-organique	Benjamin Elias Patrice Soumillion	FR [q1] [30h+10h] [3 Crédits] 🌐
✂ LCHM1271A	Eléments de biochimie		FR [q1] [30h+20h] [3 Crédits] 🌐
✂ LBIO1110	Le vivant : diversité et évolution	Patrick Dumont François Renoz	FR [q1] [30h+10h] [4 Crédits] 🌐
✂ LBIO1111	Biologie cellulaire et moléculaire		FR [q1] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐
✂ LBIO1112	Biologie des organismes : plantes et animaux	Muriel Quinet Jean-François Rees	FR [q2] [30h+30h] [6 Crédits] 🌐
✂ LBIO1116	Démarche scientifique en biologie	Muriel Quinet Nicolas Schtickzelle	FR [q2] [30h+30h] [4 Crédits] 🌐
✂ LBIO1117	Ecologie I	Renate Wesselingh	FR [q2] [30h+10h] [4 Crédits] 🌐
✂ LBIO1217	Ecologie II		FR [q2] [30h+10h] [3 Crédits] 🌐 > Facilités pour suivre le cours en français
✂ LBIO1223	Biologie moléculaire	Corentin Claeys Bouaert Bernard Hallet	FR [q2] [50h+20h] [6 Crédits] 🌐
✂ LBIO1235	Physiologie cellulaire générale		FR [q1] [15h+15h] [2 Crédits] 🌐
✂ LBIO1310	Evolution biologique		FR [q2] [30h+10h] [3 Crédits] 🌐
✂ LBIO1330	Biologie animale intégrée : reproduction et développement	Patrick Dumont René Rezsöházy	FR [q1] [30h+10h] [3 Crédits] 🌐
✂ LBIO1333	Biologie animale intégrée : circulation, respiration, digestion et excrétion		FR [q2] [30h+10h] [3 Crédits] 🌐
✂ LBIO1355	Spéciation : origines de la biodiversité		FR [q1] [20h+10h] [2 Crédits] 🌐
✂ LBIO1121	Génétique	Charles Hachez	FR [q2] [20h+15h] [2 Crédits] 🌐

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

BIOL2M4 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2^e cycle universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

Les candidats dont le diplôme est visé par un accès sur dossier sont invités à consulter les [critères d'évaluation des dossiers](#).

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Bachelier en sciences biologiques		Accès direct	
Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits
Bachelier en sciences pharmaceutiques		Accès moyennant compléments de formation	0 à 60 crédits
Bachelier en sciences chimiques		Accès moyennant compléments de formation	0 à 60 crédits
Bachelier en sciences biomédicales		Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en médecine		Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en sciences dentaires		Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en médecine vétérinaire		Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en biologie, anthropologie et archéologie		Accès sur dossier	
Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale		Accès sur dossier	
Bachelier en sciences géographiques, orientation générale		Accès sur dossier	
Bachelier en sciences physiques		Accès sur dossier	
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)			
Bachelier en sciences biologiques		Accès direct	
Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits
Bachelier en sciences pharmaceutiques		Accès moyennant compléments de formation	0 à 60 crédits

Bachelier en sciences chimiques	Accès moyennant compléments de formation	0 à 60 crédits
Bachelier en sciences biomédicales	Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en médecine	Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en sciences dentaires	Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en médecine vétérinaire	Accès moyennant compléments de formation	Max. 60 crédits
Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale	Accès sur dossier	
Bachelier en sciences géographiques, orientation générale	Accès sur dossier	
Bachelier en sciences physiques	Accès sur dossier	

Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique

Bacheliers étrangers

Bacheliers non universitaires

Bachelier en sciences agronomiques : sur dossier

Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel : sur dossier

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			

Masters

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

Les candidats dont le diplôme est visé par un accès sur dossier sont invités à consulter les [critères d'évaluation des dossiers](#).

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des évaluations](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».